



L'Observatoire de l'air en Île-de-France

# Opportunités liées à l'astreinte suite à la condamnation par le Conseil d'état

Webinaire TEDDIF – 10 novembre 2022

- ▶ **Le montant versé à Airparif dans le cadre de la première astreinte du Conseil d'Etat a servi l'action comme suit :**
  - Déclinaison de l'étude trajectoire et scénarisation à l'échelle de l'EPCI : calcul des gains d'émission nécessaires pour respecter les VL (nécessaire dans le cadre de l'évaluations des plans air) - Mise à disposition des résultats sur simple demande
  - Gains nécessaires pour respecter les nouvelles recommandations de l'OMS : étude en cours – nécessité de développer un nouvel outil, compte- tenu de l'ampleur des gains d'émissions nécessaires
  - Meilleure information des citoyens sur la qualité de l'air respirée en temps réel : nouvelle application Airparif disponible d'ici fin d'année
  
- ▶ **Nouvelle astreinte : l'utilisation des fonds sera discutée et validée en conseil d'administration d'Airparif.**



L'Observatoire au service de la Santé  
et de l'Action

**airparif.fr**



Contact : [charles.kimmerlin@airparif.fr](mailto:charles.kimmerlin@airparif.fr) | 01 44 59 41 24